

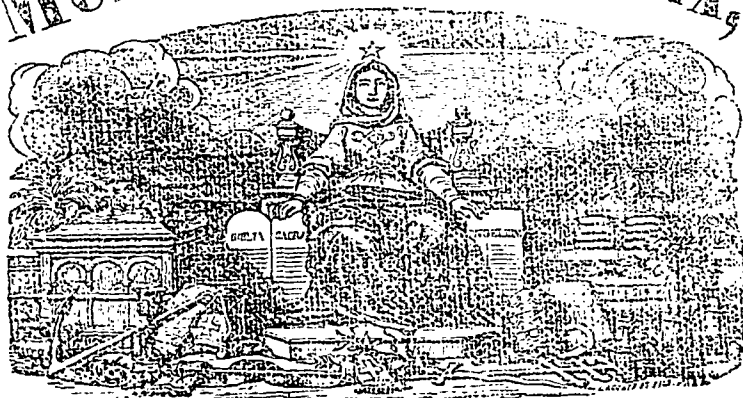
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |                                                                                                                                                                             |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée                                                                                                                                   | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées                                                                                                                                                                                                                                              |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur                                                                                           | <input type="checkbox"/>            | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/>            | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible                                                                                                                        | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:                                                                                                                      |                                     | Pagination irrégulière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

# Mélanges Religieux,



RESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Revue périodique.

---

Vol. 3.

MONTREAL, 18 FÉVRIER 1842.

No. 7.

---

SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE EN L'ANGLÈTERRE  
LETTRE DE MONSIEUR WISEMAN A LORD SHREWSBURY.

SUITE. (1)

Que si nous voulons une déclaration expresse qu'ils prévoient ce grand événement comme une conséquence nécessaire de la purification qu'ils invoquent, nous la trouverons suffisante, je pense, dans ce passage, par où M. Ward conclut sa seconde brochure :

« Ceux qui ont une opinion prononcée sur la corruption et la dégradation de notre Église, quelque douleur qu'ils puissent causer aux autres en en faisant l'aveu, quelque douleur qu'ils éprouvent eux-mêmes au bourdonnement des louanges qu'on lui prodigue, et au milieu desquelles les mots *pure* et *apostolique* résonnent si clairement et si distinctement; ceux-là du moins ont une grande consolation dont les autres ne peuvent jouir avec la même plénitude, dans leur amour et leur sympathie *pour ceux qui sont dehors*. Plus nous déplorons l'état intérieur des choses, plus nous confessons humblement que le

---

(1) Voir la page 50.

sceau du royaume de J. C., qui ne peut jamais être entièrement effacé d'aucune portion de son héritage, est obscurci, et qu'il n'en reste plus qu'une trace légère au front de l'Eglise anglicane, plus aussi nous sommes disposés à accorder une indulgence plus étendue à ceux qui n'ont pas su l'y discerner. Quand on voit la sainteté extérieure fleurir en dehors de l'Eglise ou dans l'Eglise, mais parmi ceux qui ont perdu l'esprit de l'Eglise, il n'y a que deux solutions possibles au disciple de l'Eglise, savoir : que la sainteté n'est qu'extérieure, ou que l'Eglise n'est pas ce qu'elle devrait être. Puissions-nous, dans les cas où une sainteté semblable se manifeste, non pas en paroles, mais dans toute la suite d'une vie de vertu et de sacrifice, avoir toujours le bonheur de choisir la dernière alternative ! Puissions-nous considérer ces fruits de grâce, si abondans parmi les protestans, comme une accusation portée contre nous, pour n'avoir jusqu'ici offert qu'un tableau si imparfait d'une vie vraiment évangélique ! Puissions-nous, catholiques de l'Eglise anglicane, embrasser avec amour les exemples de piété, de pureté et de renoncement, de quelque part qu'ils nous soient présentés ! Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons donner à l'édifice de notre Eglise une forme vraiment catholique (je veux dire, accommodée à *tous* les hommes, quelle que soit la diversité de leurs goûts et de leurs caractères), veillant scrupuleusement sur le dépôt de la vérité, et gardant précieusement l'esprit de charité. C'est ainsi qu'après avoir réuni dans son sein tous ceux qui, parmi nous, sont vrais serviteurs de Dieu, notre Eglise peut espérer que son influence réagira à l'avantage de ses sœurs, dans les autres contrées, après une séparation si longue et si fatale. Et enfin, quand par une puissance naturelle, et comme spontanée d'attraction, elle sera rentrée en communion active avec le reste de la chrétienté, alors, si Dieu le permet, l'Eglise catholique-unie continuera encore, avec une fermeté courageuse, sa guerre d'agression contre le monde." (p. 90-91)

De plus Votre Seigneurie a ouï parler sans doute des *prières à dire le jeudi matin pour l'Unité*, qui ont paru à Oxford, et pour lesquelles on a fait choix des psaumes et des versets déjà choisis pour le petit recueil de prières publié à Londres, il y a deux ans. De même, le Rév. M. F. Wackerbath a rédigé et fait imprimer à Lichfield, en latin et en anglais, une autre *Prière pour l'Unité de la Sainte Eglise*. Enfin, la belle lettre d'un jeune membre de l'Université d'Oxford, qui parut il y a quelque temps dans *P'Univers*, déclarait au nom de plusieurs, que cet ardent et profond désir faisait l'objet de leurs prières et de leurs jeûnes durant la saison la plus solennelle de l'année. Voilà quelques-unes des manifestations *publiques*, qui attestent de la part d'hommes influens dans l'Eglise d'Angleterre, une disposition sincère à revenir à l'Unité catholique. Or, je n'ai pas besoin de vous demander avec quels sentimens nous devons les accueillir, sinon ceux

de la sympathie et de la charité, sinon avec les offres d'une cordiale coopération ? Quoi ! tandis que de semblables regrets sont exprimés autour de nous, resterons-nous froidement assis, au lieu de nous lever en criant à nos frères désolés : Ayez bon espoir ! Assis dans les splendeurs de la lumière, pourrions-nous les voir essayant de s'ouvrir, en titônant, un chemin vers nous à travers la nuit qui les entoure, trebuchant faute d'une main amie qui les soutienne, ou s'écartant du sentier, faute d'une voix qui les dirige, et rester tranquilles, et demeurer muets, prenant un cruel plaisir au spectacle de leurs pénibles efforts, ou, de temps en temps peut-être, insultant à leur détresse, en laissant arriver jusqu'à eux l'insolence d'un ricanement à demi étouffé ! A Dieu ne plaise ! Mais si l'on devait se tromper ; si, ne fut-ce que pour payer tribut à l'humanité, l'on devait absolument faire un faux pas, la chute serait plus douce, tombant sous l'inspiration de deux des vertus théologales, que tombant sur le stérile et glacial terrain de la prudence humaine. Si donc j'ai été trop hardi dans mes espérances, et trop charitable dans mes procédés, eh bien ! je me résigne à subir les sourires que ma simplicité fera naître, et sur la terre et dans le ciel. Là-haut du moins ils n'expriment jamais le dédain.

Que les sentimens exprimés en faveur du retour de l'Église anglicane à l'unité se répandent de plus en plus et acquièrent chaque jour une nouvelle force, personne n'en doutera, parmi ceux qui ont les moyens d'en juger. Ces sentimens trouvent un écho silencieux dans les sympathies de bien des cœurs ; et ceux qui les embrassent comme une opinion chérie ne tardent pas à communiquer leurs propres pensées à ceux de leurs amis sur lesquels ils peuvent avoir de l'influence : et, ainsi, il s'est formé sur les affaires religieuses une opinion beaucoup plus générale qu'elle ne le paraît au premier coup-d'œil. Il ne manque pas de preuves (mais la discrétion ne permet pas d'en publier le détail) que des paroisses entières ont reçu le levain et qu'il y fermente ; tandis que d'autres, que l'on est bien loin de soupçonner assurément, semblent l'avoir reçu par des voies plus secrètes et plus mystérieuses.

Tel étant l'état des choses, on se demande naturellement quels sont les devoirs qui en découlent. Et d'abord, quant à ceux qui, en général, sont le moins habitués à considérer les choses sous un point de vue religieux ; quel est le devoir politique des chefs de l'État ? Il semble qu'il y ait là à peine l'objet d'une question. Tout adhérent sincère des principes anglicans ne peut que reconnaître qu'il devrait y avoir, autant que possible, union entre les chrétiens ; et que l'Église est dans un état violent, quand ses enfans sont divisés et séparés entr'eux. Il n'est personne qui ne doive regretter que ces circonstances aient jamais conduit à un semblable état de division ; person-

ne qui ne doit désirer que le temps vienne enfin, où ces circonstances ayant cessé, on puisse changer la condition des choses, et rétablir l'unité religieuse des anciens temps. Voici, sous un point de vue pratique, comment la question se présente :—Tant que l'Eglise établie a gardé le silence sur ce sujet, tant qu'aucune voix ne s'est élevée pour déclarer qu'il était temps d'essayer un retour à l'unité religieuse, l'homme d'Etat n'avait point à s'occuper de la question. Personne alors ne se plaignait de la nature des lois du pays sur cette matière, personne, excepté nous ; et nos plaintes étaient trop insignifiantes pour attirer l'attention. Mais quand la question s'élève dans l'Eglise elle-même ; quand elle excite l'intérêt des plus vertueux de ses membres et de personnages considérables : quand elle commence à ébranler les peuples ; quand on s'aperçoit (et ce sera bientôt le cas) que l'autorité ecclésiastique est impuissante à calmer l'agitation qu'elle fait naître, alors l'homme politique doit prendre un parti. Il faut qu'il admette ou que Jésus-Christ a fondé des Eglises isolées, qu'il a *défendu* toute communion active entre ce qu'il appelle lui-même les branches d'un même arbre et les membres d'un même corps, et que l'Etat étant supérieur à l'Eglise, peut à volonté fouler aux pieds ses œuvres et anéantir ses décisions ; ou bien il doit examiner si son devoir envers Dieu et envers la société, qu'il considère comme l'Eglise de Dieu, ne lui impose point l'obligation solennelle de décharger sa conscience du crime de placer des obstacles au-devant de la société qui aspire à l'union entre l'Eglise nationale et l'Eglise catholique. Car, dans l'hypothèse où cette union pourrait se conclure, sans les obstacles que l'homme d'Etat peut, mais ne veut pas écarter, la responsabilité de cette faute retomberait sur lui. Or, il est certain, par exemple, qu'aussi longtemps qu'existera la loi odieuse du *premunire*, toute relation amicale est impossible entre ceux que l'Etat reconnaît comme évêques et le Siège Apostolique de Rome. Et pourtant ce n'est que par lui seulement que l'on peut espérer de revenir à l'unité.

A CONTINUER.



### ORGANISATION CONTRE LA FOI DES CANADIENS.

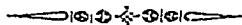
Nous parlions, la semaine dernière, de nouvelles tentatives de certains révérends pour pervertir la foi de nos catholiques. Nous croyons devoir encore à cette occasion jeter le cri d'alarme et proclamer à nos compatriotes catholiques qu'un plan est arrêté contre eux, qu'une organisation, dont le centre est à Montréal, et dont les ramifications s'étendent sur toute la province, a pour but d'arracher du cœur des Canadiens le don le plus précieux qu'ils aient reçu de leurs pères, la foi catholique. C'est ce dont il est impossible de douter après les dépenses énormes qui ont été faites depuis quelques années pour remplir la province de Bibles, de Testaments, de traités de tout genre, pour

nourrir, loger et acheter à bel argent comptant les personnes qu'on voulait pervertir, pour payer ce nombre considérable de colporteurs et liseurs de bibles qu'on envoie de porte en porte offrir et imposer leur marchandise : d'après les rapports des sociétés elles-mêmes qui font partie de l'organisation et qui ont juré la mort du catholicisme, ces sociétés que l'on désigne sous le nom de *sociétés de Missionnaires canadiens français*, de *Société Biblique*, etc. qui ne sont que les auxiliaires d'autres sociétés plus puissantes qu'elles, tant en Angleterre qu'aux États-Unis, et dont elles reçoivent des secours. Il est donc constant que des mesures fortes sont prises contre notre foi.

Qu'avons-nous à faire en ces temps orageux ? Nous attacher plus fortement que jamais à la colonne de la vérité ; nous préparer par la pratique des œuvres de bienfaisance au combat qui nous menace, préparer nos armes spirituelles pendant que des intervalles de paix nous sont encore laissés.

Trions-nous jusqu'à recommander la violence contre les prédicants qui viendront nous tourmenter pour avoir notre foi ? Jamais. Le catholique souffre et ne persécute pas. Les laisserons-nous s'introduire dans nos maisons, et consentirons-nous à les entendre débiter devant nous leurs doutes et leurs erreurs ? Non, jamais. Le catholique fuit le danger : l'Église lui en fait un devoir ; et il sait que rien n'est plus subtile que la parole d'un prédicant ; qu'elle porte promptement, non la conviction, jamais elle ne l'a portée, mais le doute, l'incertitude dans l'âme, et qu'un simple doute contre les dogmes de l'Église est pour lui un crime énorme. Sa foi et sa conscience lui rappellent qu'Ève fut condamnée à l'enfer, avec toute sa postérité pour avoir d'abord consenti à prêter l'oreille aux paroles séduisantes du serpent. Voici donc ce que nous croyons devoir conseiller instamment. Fuir toute communication quelconque avec ces hommes qui veulent notre mort spirituelle ; leur refuser l'entrée de nos maisons, ne pas souffrir qu'ils nous disent une parole, fuir leur présence et se refuser à tout ce qui pourrait favoriser leur séjour au milieu de nous. Nous leur opposerons de cette manière une résistance invincible, et nous serons conformes aux préceptes donnés par les apôtres et à la pratique qu'ils ont tenue eux-mêmes à l'égard des ennemis de l'Église, qu'ils ont fuies avec un souverain mépris. Mais évitons toujours, comme nous l'avons fait jusqu'ici, toute espèce de violence ou d'injures personnelles. Nous discréditerions notre cause.

Si nous croyons devoir jeter le cri d'alarme, ce n'est pas que nous craignons que les tentatives de nos ennemis puissent causer de grands ravages parmi nous : la foi des Canadiens est trop vive et trop fortement gravée dans leurs cœurs pour qu'elle puisse en disparaître aisément ; et les coups inutiles qui ont été frappés contre nous depuis six ans, malgré les dépenses énormes qu'ils ont coûtées, nous sont un sûr garant du sort qui attend ceux qu'on nous réserve. Mais nous devons tenir tout le monde en garde contre les dangers qui menacent, afin d'éviter que, pris à l'improviste quelques-uns des nôtres ne soient encore exposés à faillir : car la perte même d'un seul est pour nous un grand mal.



#### UN CORRESPONDANT DE L'AURORE QUI SIGNE UN CURÉ.

Nous avons toujours vu avec peine s'élever les discussions auxquelles on nous a entraîné malgré nous, parce que nous savions que des personnes mal-in-

tiononnées pourraient en profiter pour soulever chez le peuple, sous de spécieux prétextes, des préjugés et des doutes contre l'Eglise. La suite de la discussion nous a jusqu'ici trop convaincu des dangers réels qui en résultaient. Mais aujourd'hui, plus que jamais, nous en déplorons les inconvéniens, quand nous voyons que l'on en profite pour tenter de jeter la division même parmi le clergé et d'inspirer au peuple des soupçons contre lui en travaillant, sous le nom emprunté d'*Un Curé*, à éteindre les sentimens de profonde vénération et de soumission entière dont est animé tout le monde ici à l'égard de la Chaire de Rome.

Nous ne pouvons concevoir quels motifs ont pu porter l'auteur de l'écrit signé *Un Curé* à diriger contre l'autorité du Pape les attaques qu'il s'est permises. Un ennemi déclaré de l'Eglise n'aurait point parlé avec plus de violence. Et dans un temps comme celui où nous vivons, quand nous nous voyons de toutes parts entourés d'ennemis qui cherchent à pénétrer parmi nous et à nous arracher notre foi ; dans un temps où plus que jamais par conséquent il faut que nous nous pressions auprès de la colonne de la vérité, que nous soyons attachés d'esprit et de cœur à l'Eglise de Rome, comment *Un Curé* a-t-il pu s'oublier jusqu'à chercher à rompre ce lien de foi, de confiance et d'amour qui doit unir toutes les Eglises du monde à l'Eglise-mère, à l'Eglise Apostolique, ce lien que le devoir de son état (s'il était curé) le force à affermir et serrer de plus en plus ? Comment a-t-il pu s'imposer la tâche de jeter du louche sur tout ce qui vient de Rome, d'exciter à la défiance, de soulever des préventions et des doutes contre tout ce qui appartient à Rome, d'en détacher les esprits et les cœurs, d'anéantir chez le peuple tout respect et toute soumission pour les décisions et décrets partis de ce Siège suprême, de ce Siège, notre espoir unique et notre refuge au milieu du tourbillon des passions et des fureurs de ce monde ? Est-ce bien là la conduite d'un catholique ? Est-ce ainsi qu'on espère opérer le bien de l'Eglise ? Et vous osez vous dire *Un Curé* !

Nous ne pouvons non plus concevoir quels motifs ont pu porter *Un Curé* à proclamer avec un certain air de satisfaction et de triomphe, en s'appuyant sur la seule autorité de l'Abbé Coyer, que Feller, dans son Dictionnaire Historique qualifie d'écrivain léger, à proclamer, disons-nous, que *l'infaillibilité du Pape a toujours été regardée comme contraire à la saine doctrine*. Nous ne voulons pas ici soutenir l'infaillibilité du Pape : cette question demeure encore question de l'école, et l'Eglise ne fait point un commandement de l'admettre comme doctrine de foi. Ce que nous voulons uniquement, c'est de faire sentir combien est étrange la conduite d'*Un Curé* qui va s'appuyer

sur le témoignage d'un seul écrivain, dont la futilité lui est bien connue, pour avancer que *l'Infaillibilité du Pape a toujours été regardée comme contraire à la saine doctrine* : quand il sait fort bien que Benoit XIV atteste que toutes les Eglises du monde, à la seule exception de l'Eglise Gallicane depuis 1682, ont admis en théorie et surtout en pratique la doctrine de l'infailibilité : quand il sait que le Concile œcuménique de Florence définit : *que le Pape a la primauté sur toute la terre, qu'il est le chef de toute l'Eglise, le Père et le docteur de tous les chrétiens, auquel J.-C. même a conféré, dans St. Pierre, le plein pouvoir de paître et de gouverner l'Eglise universelle* : quand il sait que le Concile de Bâle a parlé dans les mêmes termes, dans sa réponse à l'archevêque de Tarente : quand il sait que le 6e. Concile œcuménique définit : *que l'Eglise du Pape ne s'est jamais écartée de la vérité pour tomber dans l'erreur, que toute l'Eglise catholique de J.-C. et les synodes universels, admettant fidèlement son autorité, l'ont suivie en toutes choses, parcequ'elle est la règle de la vraie foi* : quand il n'ignore pas que le 5e. Concile œcuménique définit : *que la religion catholique est toujours conservée sans tache sur le siège apostolique et que la sainte doctrine y est toujours enseignée* : quand il sait bien que les Pères du Concile de Calcédoine embrassèrent la doctrine du souverain Pontife, comme étant celle de St. Pierre, et qu'ils demandèrent que tous les dogmes du Concile fussent confirmés par l'autorité du Siège apostolique : quand il n'est pas sans connaître que le Concile œcuménique de Lyon déclare que *s'il s'élève des questions touchant la foi, elles doivent être définies par le jugement du Pontife Romain* ; et que le Concile général de Vienne définit *qu'il n'appartient qu'au Siège apostolique de résoudre les doutes concernant la foi*. Comment concevoir les motifs qui puissent excuser une semblable conduite ?

Nous ne pouvons concevoir quels motifs ont porté *Un Curé* à faire paraître de sa haine et de son mépris pour le Siège pontifical et à tenter d'ébranler la confiance cordiale et respectueuse qui a toujours uni si étroitement notre Eglise du Canada à la Chaire de St. Pierre, quand nous voyons tous les saints faire profession d'un respect sans bornes, d'une confiance inébranlable et d'un entier dévouement aux intérêts de cette Chaire apostolique.

“ Il faut que toute Eglise soit unie à l'Eglise de Rome, à cause de sa primauté, ” dit St. Irénée.

St. Avitus, évêque de Vienne, proteste au Pontife Romain, au nom de l'Eglise Gallicane, que “ cette Eglise embrassera tous les dogmes qu'il aura définis. ”

“ Quiconque moissonne en dehors de la chaire de Pierre, dissipe, ” dit St. Cyprien.



“ Que celui qui abandonne la chaire de Pierre, sur laquelle est fondée l’Eglise, n’espère point être dans l’Eglise,” ajoute le même saint.

Voici comme St. Jérôme s’exprime. “ Je sais que l’Eglise est fondée sur cette pierre, c-a-d. sur la chaire de Pierre ; quiconque mangera l’agneau en dehors de cette chaire, est profane ;... quiconque ne moissonne point avec vous dissipe, *qui tecum non colligit, spargit.*”

“ Il faut plutôt s’en tenir à la sentence du Pape, à qui il appartient de décider de la foi, qu’à l’opinion de quelque autre sage que ce soit,” dit St. Thomas.

“ Le Pape ne peut errer, supposé deux choses ; qu’il décide comme Pape, et qu’il ait intention de fixer un dogme de foi,” dit St. Boniface.

Et des protestations de ce genre, nous pourrions en citer par milliers ; tous les écrits des saints en sont remplis. Est-ce donc qu’*Un Curé* aurait horreur de la compagnie des saints, et que sa conscience lui défendrait de marcher avec eux ?

Nous concevons d’autant moins les motifs qui ont animé *Un Curé* dans sa longue kyrielle de sommations et de diatribes contre l’infaillibilité du Pape, que nous ne lui avons donné aucune occasion d’agiter cette question de l’infaillibilité. Nous aimons à le faire remarquer au public, et nous désirons qu’il y fasse attention, parceque ce sera pour lui un moyen de juger plus sûrement de la pureté des motifs qui ont enflammé le zèle d’*Un Curé*, lequel se fait un devoir de conscience, dit-il, de *travailler*, par son écrit, au maintien de la sainte doctrine, à la propagation de la vérité, à la défense de l’infaillibilité de l’Eglise, à repousser le poison de l’erreur du cœur de ceux que Dieu a bien voulu confier à sa garde et protection, à défendre l’innocent outrageusement provoqué, injurié, calomnié depuis plusieurs mois par les *Mélanges* ; ces *Mélanges* qui ont jeté la pierre de division dans le champ d’autrui en cherchant continuellement querelle à l’Éditeur de *l’Aurore* depuis environ quatre mois, quoique celui-ci ne l’ait jamais mérité, et qu’au contraire il se soit toujours renfermé dans les bornes de la bienveillance, de la modération et d’une admirable urbanité ; ces *Mélanges* qui au lieu de preuves se sont appliqués à charger d’injures l’Éditeur de *l’Aurore* en lui disant qu’il était un impie, un hérétique, un imposteur, un apostat ; ces *Mélanges* qui n’ont point trahi leur nom ou leur inscription, puisque, *Mélanges* signifient confusion, on la trouve chez eux ; ces *Mélanges* enfin qui se proposent pour but de supplanter *l’Aurore* même, de la faire tomber et de s’établir sur ses ruines !!!

Maintenant que le public, M. le Curé, peut apprécier la pureté des motifs qui ont provoqué votre écrit et le bien que l’Eglise en doit attendre, nous allons

vous donner l'opinion de l'Eglise sur les propositions ou objections que vous nous avez présentées ; et nous réduirons le tout à quatre points, savoir :

- 1° Le Pape est-il infallible ?
- 2° Les Apôtres individuellement pris étaient-ils infallibles ?
- 3° Les Papes se sont-ils contredits dans leurs décisions relatives au prêt à intérêt ?
- 4° Y a-t-il eu contradiction entre la Bulle de Nicolas Ie. à Adventus et autres évêques et l'encyclique de Grégoire XVI ?

LE PAPE EST-IL INFALLIBLE?—Cette question ainsi posée est purement matière d'opinion. Il serait donc absolument inutile de la discuter dans ce journal. Aussi n'en avons-nous jamais parlé jusqu'à ce jour, et avons-nous fini de nous en occuper. A cette question nous avons donc soin de répondre, en nous expliquant, que nous croyons avec tous les catholiques de l'univers, soit ultramontains, soit gallicans, que l'enseignement d'un Pape, en matière de foi, adressé à l'Eglise universelle et non contredit par le corps des évêques, est un document de foi. Et c'est toujours de cet enseignement, comme on a pu le remarquer, qu'ont parlé les *Mélanges* quand ils se sont dits appuyés sur un principe incontestable. C'est de cet enseignement ainsi entendu qu'est parti *Un Catholique* pour déduire ses conclusions contre l'Editeur de l'*Aurore*. Tu doutez-vous, M. le Curé, lisez encore ses propres expressions, et jugez : “ C'est, dit-il, une vérité admise de tous les catholiques, qui connaissent tant soit peu les principes de leur religion, qu'une déclaration dogmatique adressée par le Pape à l'Eglise universelle et reçue par le corps de l'Episcopat, renferme une définition infallible, à la quelle on doit l'assentiment de notre foi, et dont la négation formelle et opiniâtre constitue une hérésie.”

Vous voyez donc, M. le Curé, que la proposition, ainsi posée, est bien différente de celle que vous nous avez bien gratuitement prêtée pour avoir le plaisir de laisser échapper un peu de votre bile contre le St. Siège.

Nous serons donc désormais d'accord, M. le Curé, sur la nature des décisions dogmatiques du St. Siège et sur l'obéissance que nous leur devons : car vous êtes catholique sans doute, et l'enseignement universel dans toute l'Eglise catholique est celui que nous venons d'exposer ; nous pourrions vous en citer des preuves nombreuses, mais comme vous êtes Curé et qu'en conséquence vous avez dû étudier votre théologie, vous avez pu déjà les trouver toutes dans les auteurs élémentaires qu'on vous a mis en mains, dès le commencement de votre cléricature, et auxquels nous vous renvoyons.

Mais nous nous trompons ; vous avez affirmé quelque part dans votre

écrit que l'infaillibilité de l'Eglise ne consiste que dans le Concile général ; par conséquent, suivant vous, l'Eglise dispersée ne pourrait point jouir du privilège de l'infaillibilité, et l'enseignement du Pape, admis même de l'Eglise universelle ne pourrait point être regardé comme document de foi. Prenez-y garde, M. le *Curé*, votre avancé est fort imprudent, pour ne pas dire davantage ; savez-vous bien que votre proposition est rejetée par tous les catholiques, et qu'elle n'est soutenue que par les hérétiques *Jansénistes*. Vous n'êtes pas sans connaître la théologie de Poitiers, puisque c'est la seule qu'on ait mise jusqu'à l'année dernière entre les mains des jeunes clercs de ce diocèse ! eh bien, ouvrez la, et voyez, tom 1e. p. 303, la proposition qu'elle établit sur cette matière, et qu'elle oppose aux *Jansénistes* : " l'Eglise enseignante, dit-elle, dispersée dans l'univers ne peut errer en définissant les matières de foi et de mœurs ; et par conséquent, par son autorité, les difficultés qui s'élèvent parmi les catholiques eux-mêmes peuvent être décidées par un jugement suprême et irreformable, hors d'un concile général." Cette proposition est accompagnée de six pages de preuves et de quatre de réponses aux objections. Vous ne vous doutiez peut-être pas, M. le *Curé*, que votre proposition était *Janséniste*. Ce n'est pourtant pas notre faute, si nous sommes obligé de vous en avertir aujourd'hui ; si vous vous étiez donné la peine d'étudier avec un peu d'attention le premier auteur de théologie que l'on donne aux commençans, vous n'auriez pas donné tête baissée dans cette erreur.

Dites-nous donc M. le *Curé*, si votre proposition était vraie, comment excuseriez-vous l'Eglise de s'être arrogé le droit de condamner les 80 et quelques hérésies qui se sont élevées depuis le concile de Jérusalem jusqu'à celui de Nicée, sans faire sanctionner ses décisions par le concile général ? Et quel moyen aurait de nos jours cette même Eglise pour s'assurer qu'elle enseigne la vérité, et pour condamner toutes les erreurs qui s'élèvent si nombreuses dans toutes les parties de l'univers ? Aujourd'hui la réunion d'un concile est regardée comme impossible.

Mais la raison par excellence, c'est que l'enseignement de l'Eglise est contraire à votre proposition, et c'est à lui que nous vous ramenons.

Mais vous objectez : si l'Eglise dispersée est infallible, pourquoi donc assembler des conciles généraux pour décider des questions de foi ? A cela nous répondons : lisez encore la théologie de Poitiers, tom 1e. p. 315, et vous verrez qu'elle répond à cette objection des *Jansénistes*, que s'il est des circonstances où un concile général est non seulement utile, mais même

nécessaire, ce n'est pas pour décider les matières qui regardent la foi et les mœurs, mais pour d'autres raisons y exprimées, quoique dans les conciles généraux, comme hors de ces conciles, l'Eglise puisse donner avec sûreté ses décisions concernant la foi."

LES APÔTRES PRIS INDIVIDUELLEMENT ÉTAIENT-ILS INFALLIBLES ?— Vous avancez que les apôtres n'étaient pas infallibles. Nous sommes fâché de vous voir toujours opposé aux bons catholiques. On s'accorde unanimement dans l'Eglise à reconnaître aux apôtres le privilège de l'infailibilité. Le Père Giry, Godescard et autres en parlent comme d'une vérité nullement contestée. "Une des prérogatives que reçurent les apôtres au jour de la Pentecôte, dit Godescard, fut le don d'une inspiration constante et habituelle ou du moins une assistance spéciale et extraordinaire de l'esprit, qui les dirigeait à l'égard des vérités divines, et les pré-ervait de tout danger de tomber dans l'erreur, lorsqu'ils prêchaient ou qu'ils écrivaient. C'est pourquoi St. Paul parle toujours de ce qu'ils enseignaient, comme de la parole de Dieu et des oracles de l'esprit saint. Il est évident, par le texte des Actes, qu'ils étaient inspirés quand ils annonçaient l'Evangile, comme l'observe Warbuton. Il est certain que les apôtres parlaient comme des hommes inspirés ou comme les organes mêmes de l'esprit saint. Leurs paroles étaient les ordonnances du Seigneur. C'était lui-même qui suggérait les discours qu'ils adressaient au peuple et qui en dictait toutes les parties." Des auteurs même l'ont affirmée comme vérité de foi. C'est du moins pour tout catholique un fait incontestable, et qui trouve sa garantie dans le texte même des Actes des apôtres : *Repleti sunt omnes spiritu sancto.*

Mais, nous répliquez-vous, bien loin que chaque apôtre ait été infallible, l'apôtre Pierre lui-même a erré non seulement dans ses œuvres personnelles, mais même dans son enseignement, puisque lui et l'apôtre Paul eurent une contestation si chaude que celui-ci dut avoir résisté en face à Pierre. Mais, M. le Curé, vous ne savez donc pas ce que les Gallicans eux-mêmes répondent aux hérétiques *Jansenistes*, quand ils font cette objection ou une à peu près pareille. Voyez encore la théologie de Poitiers, tom. I. p. 318 : "Au reste, dit-elle, St. Pierre ne fut pas répréhensible en ce sens que dans son enseignement il aurait erré contre la foi ou les mœurs ; car cela n'a pu arriver à aucun des apôtres après la Pentecôte ; mais il le fut en ce sens que sa manière d'agir, quoique commencée de bonne foi et avec une intention droite, ne fut pas jugée par St. Paul assez conforme à la prudence, parcequ'elle pouvait être un sujet de scandale aux gentils nouvellement convertis à la foi et leur être une occasion de se croire obligés à l'observance de la loi."

Nous devons le faire remarquer, quand vous seriez un protestant fanatique, vous ne frapperiez pas contre l'Eglise des coups plus redoutables et plus propres à l'ébranler jusque dans ses bases les plus profondes. Est-ce bien là la conduite d'un catholique et surtout d'*Un Curé* ?

Nous devons terminer ici pour aujourd'hui ; l'article est déjà trop long. Au prochain numéro, nous satisferons aux deux dernières parties de votre écrit, le prêt à intérêt et la prétendue contradiction dans l'enseignement des Papes.

---

## C O R R E S P O N D A N C E .

---

### *Pour les Mélanges Religieux.*

Dans un premier article j'ai fait voir l'obligation pour tout catholique de croire aux décisions de l'Eglise sur l'obéissance due à l'autorité civile en général. Personne n'a osé présenter un seul argument contre ma démonstration, restée jusqu'à ce jour sans réplique. On a seulement cité en opposition la conduite des Papes à l'égard des souverains du moyen-âge. Je me propose de traiter cette question ; mais comme elle demande une discussion grave et approfondie, accompagnée de nombreuses et importantes citations, on me permettra de prendre mon temps. Il me tarde pourtant d'en faire ressortir la justification complète de l'Eglise, et la preuve que le catholicisme ne prêche pas une obéissance passive, aveugle et sans raison au pouvoir quelqu'il soit.

Mais dès à présent il peut être à propos de présenter quelques considérations qui fassent voir qu'on peut bien condamner le droit de l'insurrection en général, et ne pas être partisan pour cela de l'absolutisme. Par-là disparaîtra un des plus forts préjugés des ennemis du clergé.

Oui, le clergé est et sera toujours ennemi des doctrines révolutionnaires. Mais il ne l'a jamais été et ne l'est pas de la liberté. Il n'est opposé à aucune forme de gouvernement. Au moyen-âge, il fut le défenseur des franchises populaires. Il fit tous ses efforts pour maintenir la liberté politique, détruite presque partout. Il fut l'allié des communes dans leur lutte contre la féodalité. Dans les états généraux il votait de préférence avec le tiers. Il présentait de libres remontrances aux rois, et bravait la colère des nobles. Enfin il est reconnu que le système représentatif, dont on exalte tant l'excellence, est né des constitutions ecclésiastiques.

De nos jours, tout en repoussant quelquefois les moyens dont on s'est servi, il a montré, de la manière la moins équivoque, sa sympathie pour la cause

nationale en Belgique, en Pologne, en Irlande, dans l'Amérique du Sud, au Mexique. Il avait demandé en France, avant la révolution, la réforme nécessaire que l'esprit du siècle sollicitait. "En grande politique, dit M. de Châteaubriand, le clergé ne montre pas moins d'élévation et de génie. Ce fut lui qui provoqua la convocation des Etats-généraux de 1789. Le clergé de Rhéims, l'archevêque à la tête, demanda un code national contenant des lois fondamentales, le retour périodique des Etats-généraux, le vote libre de l'impôt, la liberté de chaque citoyen, l'inviolabilité de la propriété, la responsabilité des ministres, la faculté pour tout citoyen de parvenir aux emplois, la rédaction d'un nouveau code civil et militaire, l'uniformité des poids et mesures, et enfin une loi contre le traite des nègres. Les autres cahiers du clergé sont plus ou moins conformes à ces sentimens. Sur 244 réunions ecclésiastiques, 134 se déclarent pour la liberté entière de la presse, une centaine signale les abus qu'on peut faire de cette liberté, sans indiquer de moyens privés de répression, et quelques-unes demandent la censure."

Je désire que l'on prouve qu'il ait été dans l'esprit du clergé en général de s'opposer à une mesure de réforme sociale, reconnue universellement d'une utilité publique. Mais il se fait gloire d'être l'adversaire déclaré du principe révolutionnaire, c-à-d, qu'il condamne, généralement parlant, l'insurrection au moyen du carnage et de l'effusion du sang. Il ne croit pas que la violence soit le moyen donné aux peuples pour obtenir la liberté ! Il ne sait pas reconnaître une voix amie de son pays dans le cri qui appelle à la mort des concitoyens, enfans du même sol, des hommes, amis de la même patrie. Il ne reconnaît pas le principe de la morale chrétienne dans la doctrine de ceux qui veulent toutes les horreurs qui accompagnent une révolution, pour conquérir un état de choses incertain et tournant le plus souvent au malheur de ceux qui le désirent. Le blâmez-vous de cette opinion, ou plutôt de cette foi ? Blâmez la raison qui lui en persuade la vérité. Blâmez l'Eglise qui l'a formellement proposée à la croyance des peuples. Blâmez Dieu qui l'a révélée explicitement par la bouche des apôtres. Mais quoi donc ! Ne peut-on pas aimer la liberté, sans vouloir qu'elle s'obtienne par le carnage ? Ne peut-on pas porter le nom d'ami de sa patrie sans lui souhaiter pour premier bonheur la mort d'un grand nombre de ses enfans ? Hommes de sang, si tel est votre principe, alors saluez du nom de libéral et de patriote par excellence, et Robespierre et Danton. Mais ne salissez plus de ce titre des hommes qui s'en étaient fait un honneur jusqu'à ce jour.

Ecoutez les paroles d'hommes dont la gloire est bien pure, qu'on avait crus jusqu'ici amis de la liberté, et qui pourtant ont pensé comme les prêtres.

Le 29 juillet 1830, le peuple vainqueur promenait en triomphe dans les rues de Paris, un homme qu'il appelait le défenseur de la liberté. Et cependant cet homme avait condamné ce que le peuple venait de faire. Car il avait dit dans un discours prononcé à la chambre des pairs : « Je crois aimer autant que qui que ce soit les libertés publiques : je hais les tyrans, je déteste l'oppression ; mais je soutiens que discuter le principe de la résistance, c'est s'exposer à bouleverser le monde. Je soutiens qu'aucune société, même une société démocratique, ne peut subsister avec ce principe. Tous les désordres, tous les malheurs, tous les crimes découleront de ce droit de révolte et l'on arrivera à l'anarchie, qui n'est qu'une grande résistance à tous les pouvoirs. » (Chateaubriand. Œuvres complètes. -- T. XXIII, p. 403.)

Il est un homme qui est le représentant de sept millions d'hommes, qui attachent à sa parole l'espoir de la délivrance de la plus inique oppression, un homme dont la voix est la plus puissante qu'ait jamais inspirée la liberté. Eh bien, cet homme a dit à Ipswich, aux réformateurs du royaume uni : « Je le déclare en présence de ce Dieu qui doit me juger un jour, je repousserais la modification politique la meilleure, si elle devait coûter une seule goutte de sang. » Et il avait déjà dit dans une grande réunion à Manchester. « Je suis arrivé à un point de ma vie, où il a été de mon devoir d'étudier les grandes mutations des peuples ; et dans les annales du monde depuis les époques les plus anciennes jusqu'à nos jours, j'ai défié qui que ce soit de me montrer aucun changement bienfaisant produit par la violence. »

O'Connell ! Au nom de cet homme défendant avec une égale ardeur la foi et la liberté de son pays, se montrant l'enfant le plus docile à l'autorité de l'Eglise, et malgré les distractions de la vie publique, le chrétien le plus fidèle aux pratiques de la religion, devenu aux ennemis de sa patrie un adversaire redoutable, à la puissance duquel ils cèdent tous les jours, ayant déjà, sans avoir à se reprocher la moindre violation des lois, la moindre déviation des préceptes catholiques, ayant déjà obtenu de si grands soulagemens à ses concitoyens, et touchant au jour de leur entière délivrance ; à ce nom, on ressentait de joie et d'admiration, on reconnaît toute la puissance de la raison et de l'éloquence réglées par la foi ; on contemple, on vénère, on aime le plus beau type du patriote que l'histoire des nations présente à l'admiration des hommes. En songeant qu'on partage les principes de ce grand citoyen, on s'enorgueillit des doctrines qu'on professe, et l'on éprouve un sentiment pénible à l'égard de ceux qui n'ont pu comprendre un si admirable exemple, et dont les principes opposés ont couvert leur patrie d'un voile de tristesse et de deuil.

Pourquoi ne s'est-on pas souvenu de ces paroles prononcées dans une occasion solennelle à Stanstead il y a quelques années : " Nous sommes heureusement dans un siècle, où la liberté s'acquiert et se conserve par la résistance purement constitutionnelle ou morale. Il n'y a maintenant aucun lieu de craindre la résistance physique. L'éducation se répand. Les hommes s'éclairent et deviennent sages, et ce ne sera plus désormais par le sang que les peuples résisteront "

Ainsi vous le voyez, la doctrine catholique est en harmonie avec les progrès des lumières. Reprocher au clergé de s'opposer à la propagation des systèmes de violence, c'est lui reprocher d'avoir trop de confiance dans la raison des peuples, dans les progrès de l'éducation, c'est lui reprocher de n'avoir point foi dans l'intelligence et l'humanité. Mais est-ce donc un crime d'appeler la société au bonheur par la voie de la raison, plutôt que de la faire passer sur la route de la violence ? Dans celle-ci chaque pas devra être une bataille, chaque progrès une victoire gagnée à force de carnage ; le trophée de la liberté, ce serait un monument de cadavres cimenté de sang ; son chant de triomphe, les gémissemens des citoyens, pleurant la mort de parens et d'amis.

Ce n'est donc pas sous le drapeau sanglant de l'insurrection que la religion veut qu'on combatte pour la liberté ; c'est sous la bannière de la raison et de l'intelligence qu'elle désire que l'on marche dans le progrès qui doit nécessairement la produire.

Le sacerdoce catholique, qui a horreur du sang, ne croit pas que du broiement de la société par le fer, puisse résulter la paix des esprits et le bonheur des peuples. Il n'a pas foi à l'effet vital de l'industrie de la violence, ce n'est qu'une manufacture de cadavres. Il n'entend rien à la logique de la révolution qui tire faussement la conclusion du carnage des prémices du droit naturel de la liberté. Maîtres-ès-arts de massacres, vous ne le verrez jamais se faire votre disciple, et mettre vos leçons en pratique.

A toutes vos démonstrations, qui auraient le sang pour corollaire, il répondrait, en vous montrant la France, payant sa première révolution des plus sanglantes horreurs qu'ait éclairées le soleil, de la mort de plusieurs millions d'hommes, et de l'asservissement à un soldat qui en avait fait *de la chair à canon* ; Paris ne jettant à la Restauration les pierres de ses rues que pour les paver des cadavres de huit mille de ses citoyens, et soumettre ensuite le pays à la plus dégradante législation ; la Pologne ne soulevant sa tête humiliée



sous le joug que pour la faire écraiser de la verge de fer de son bourreau ; l'Amérique Espagnole, ne versant le sang des soldats de la mère-patrie que pour préluder aux guerres sanglantes, aux massacres et au carnage dont elle donne depuis près de trente ans le spectacle au monde ; un autre pays. . . . arrêtons-nous. . . . ce serait un souvenir trop douloureux à rappeler.

Au reste, il nous est heureux de le voir. Les idées révolutionnaires s'en vont. Les fruits qu'elles ont produits ont fait reconnaître qu'en général rien n'était plus opposé au bonheur des nations et aux vraies réformes sociales. L'histoire nous les montre, passant à travers les peuples, souillées de sang et de crimes, et traînant après elles les plus affreux désordres. Quand elles se lèvent sur l'horizon d'un pays, elles jettent l'épouvante et l'effroi, comme ces astres à la forme bizarre et à la course vagabonde, qui, suivant la croyance populaire, annoncent d'horribles désastres. C'est ce qu'ont su voir les hommes éclairés de nos jours, et il n'est plus d'écrivain grave et consciencieux qui voulût aujourd'hui les proclamer aux peuples. Pour me servir de l'expression de cet éloquent abbé Lacordaire, qui a vu se porter avec empressement autour de sa chaire tout ce que Paris renferme d'hommes intelligents, ces idées ne se trouvent plus qu'au fond de cale de la société. Elles sont obligées d'aller s'enfouir dans ces réunions secrètes dont le procès de Quénisset à la Cour des Pairs vient de nous révéler l'esprit et les actes.

Quand même l'enseignement de l'Eglise ne viendrait pas nous apprendre de quel côté se trouve la vérité, il n'y aurait pas à hésiter, ce semble, en voyant quels sont les hommes qui défendent les principes de l'ordre et de la réforme opérée par la raison, et quels sont ceux qui prêchent la violence et l'effusion du sang comme seul moyen de succès pour leurs prétentions. Ce serait le cas de dire, avec M. de Maistre, qu'on se décide en faveur de la première opinion, pour avoir le plaisir de se trouver en bonne compagnie.

UN CATHOLIQUE.

---

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

ON S'ABONNE chez MM. FABRE et LE- } PRIX D'ABONNEMENT.—Quatre piastres  
PROTON, Libraires, et au Bureau du Jour- } pour l'année, cinq piastres, par la poste,  
nal, à Montréal, Canada. } payables d'avance, par chaque semestre.

L'abonnement court du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> janvier.

—o—

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, P<sup>TR</sup>E. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.